

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL, D.DALVERNY et Messieurs M.GUERBER, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, J.DADA, J.F.PERRET, M.DALVERNY

Représentés :

Absents excusés: R.SHALLIS PICARD

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, J.DADA a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 28 novembre 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant : TRAVAUX EN REGIE 2014

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité vote pour la modification de l'ordre du jour.

2014 - 67- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 18 septembre 2014 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 18 septembre 2014 et ses délibérations.

2014 - 68- SMEG PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du processus visant à avoir un syndicat unique pour la gestion de la distribution d'électricité sur la totalité du territoire (niveau départemental) quatre collectivités doivent encore rejoindre le SMEG. La Préfecture a pris un arrêté afin d'étendre le périmètre du SMEG aux quatre communes urbaines suivantes : Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès et demande l'avis des communes-membres.

Le Conseil Municipal, délibère et, à l'unanimité donne son accord sur l'extension du périmètre du SMEG.

2014 - 69 - SMEG TRAVAUX POSTE FONT DE PRAT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à une demande conjointe avec ERDF, des travaux de remplacement de fils nus sur le poste « Font de Prat » sont inscrits au programme d'investissement du syndicat, celui-ci ayant compétence en la matière. Afin de lancer l'opération, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2014 - 70 - INTEMPERIES DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite aux intempéries subies entre le 9 et le 12 octobre, l'Etat a décidé de faire jouer la solidarité nationale par l'attribution de subventions du programme « Calamités Publiques » afin de contribuer à la réparation des dégâts sur les biens non assurables des collectivités. Le Conseil Général et la Région participent également, aussi, un guichet unique a été mis en place pour le dépôt et l'instruction des dossiers de demande d'aides. Le montant estimatif des dégâts sur la commune est de 48 000 € de travaux.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions.

2014 - 71 - AMENDES DE POLICE 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des aménagements au niveau de certains hameaux afin d'y sécuriser la traversée et ou l'approche, notamment au niveau des hameaux de

Rossières et de Vendras. Il précise que ce type de travaux peut être subventionné par le Conseil Général dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité : donne un avis favorable à la réalisation de ces aménagements et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2015.

2014 - 72 - BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier le budget primitif du budget principal afin de pouvoir prendre en charge le coût réel d'entretien des stations d'épuration de la commune. La décision de modifier la participation communale a été prise par convention entre le SIAEP et les communes-membres lors de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative comme suit :

Section Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
C / 012 A/ 6218	- 15 000.00 €	
C / 65 A/ 65734		+ 15 000.00 €

2014 - 73 - BUDGET ANNEXE : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que pour pouvoir prendre en charge la participation annuelle d'entretien des stations, il est nécessaire de modifier le budget primitif du budget annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative comme suit :

Section Fonctionnement	Recettes	Dépenses
C / 74 A/ 748	+ 15 000.00 €	
C / 012 A/ 6215		+ 15 000.00 €

2014 - 74 - COUPES DE BOIS 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, à la demande de l'ONF, de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2015. Les coupes envisagées concernent les parcelles forestières suivantes :

- Parcelle 15 Queue de bœuf, contenance de 22.79 Ha
- Parcelle 33 Mercouire, contenance de 7.9 Ha
- Parcelle 18 Queue de bœuf, l'affouage continue sur cette parcelle sur une surface de 3 Ha

Vote à l'unanimité

2014 - 75 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du nombre important de sollicitations d'associations diverses pour des demandes de subventions. Il paraît difficile de pouvoir contenter l'ensemble des demandeurs, aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de consacrer la somme budgétisée pour ce type d'aide aux organisations locales afin de pérenniser le tissu social du territoire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité pour l'aide aux associations locales.

2014 - 76 - TRAVAUX EN REGIE 2014

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux travaux réalisés par le personnel communal, il convient de transférer dans la section investissement, des achats de marchandises mandatées sur le budget de fonctionnement. Ces travaux concernent, notamment :

- L'aménagement de l'aire de jeux, signalisation, le rejointoiement des remparts,...

Il y a lieu d'intégrer le montant des factures en section d'investissement par la procédure comptable de travaux en régie.

Pour l'exercice 2014, le montant des travaux en régie est de 1563.53 €

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

*** Programme LEADER 2014 -2020**

Monsieur Michel GUERBER présente ce programme LEADER « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale » alimenté par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural. L'objectif est de soutenir des projets locaux innovants publics ou privés. Gérés par la Région LR, 12 à 16 territoires seront retenus. Ils bénéficieront d'une enveloppe de 40 millions d'Euros pour la période 2014/2020. Porté par le Pays, un dossier de candidature regroupant les communautés de communes Pays d'Uzès et du Pont du Gard sera déposé fin février 2015 ; la sélection sera rendue publique fin mai 2015.

*** Pastorale du samedi 13 décembre**

Rendez-vous ce samedi à 18 heures, place du Foirail

*** Site Internet**

Le nouveau site internet de la Mairie est en ligne depuis quelques jours à l'adresse www.mairie-lussan.fr

*** Entrée du Village**

Un point est fait sur ce projet d'aménagement de l'entrée du village qui comprend, entre autre, l'éclairage public, la réparation du mur de soutènement de la route et l'aménagement du parking

*** Pont de Rossières**

Suite aux intempéries, le pont du hameau de Rossières a été endommagé. Des devis ont été demandés afin de faire le nécessaire pour que les réparations soient faites

La séance est levée à 23 h 00.